

# VERS 3 INSPECTIONS POUR CHAQUE BÂTIMENT

## LES RESPONSABILITÉS DE L'ENTREPRENEUR

Avec le Programme d'inspection 2025-2029, les activités de GCR en inspection croîtront année après année jusqu'en 2029. Il va de soi que le mandat est important et que GCR devra compter sur la collaboration et le professionnalisme des entrepreneurs qui auront les responsabilités décrites ci-dessous, en plus de demeurer responsables de la qualité des bâtiments qu'ils livrent à leurs clients.

### 1 ENREGISTRER LE BÂTIMENT AU MOMENT REQUIS



Lors de la délivrance du permis de construction

OU



Lors de la signature du contrat

OU



Lors du début des travaux

### 2 FOURNIR LES BONNES DATES ET LES ACTUALISER EN CONTINU



Date de début des travaux



Date de fermeture des murs



Date de fin des travaux

### 3 PRENDRE LES RENDEZ-VOUS



Il doit prendre rendez-vous avec GCR pour l'inspection avant la fermeture des murs

### 4 ATTENDRE L'AUTORISATION DE GCR AVANT DE FERMER LES MURS



Cette inspection étant désormais obligatoire, il doit obtenir l'autorisation de GCR pour pouvoir fermer les murs

### 5 CORRIGER LES NON-CONFORMITÉS ET EN FOURNIR LES PREUVES À GCR



Photos

OU



Vidéos

OU



Attestation d'un professionnel

*Des particularités peuvent s'appliquer pour les bâtiments en copropriété, les maisons usinées modulaires et lorsqu'un contrat partiel est conclu.*